



Objectif n° 15 Vie terrestre

L'Île-de-France : région la plus artificialisée de France métropolitaine

L'objectif de développement durable 15 vise à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable. En Île-de-France, la proportion de sols artificialisés est importante et continue d'augmenter. Cette artificialisation reflète une forme de dégradation des milieux naturels et peut donc notamment porter atteinte à la biodiversité.

En 2018, près de 22 % de la surface d'Île-de-France est artificialisée, soit près de quatre fois plus qu'au niveau national ► **pour comprendre**. Les sols franciliens artificialisés représentent 8 % des surfaces artificialisées de France métropolitaine alors que l'Île-de-France ne représente que 2 % du territoire national. L'Île-de-France est ainsi la région où cette proportion est la plus importante devant les Hauts-de-France (10 %). Cette forte artificialisation des sols est à relier avec la forte densité démographique de la région (1 022 habitants au km²), son réseau de transports très ancien et dense et son attractivité économique. Au sein de la région, le territoire a été transformé par l'homme de façon inégale : le cœur de la région (Paris et la petite couronne) est huit fois plus artificialisé que la Seine-et-Marne (91 % contre 11 %), département plus rural, et également trois à quatre fois plus que les trois autres départements de grande couronne.

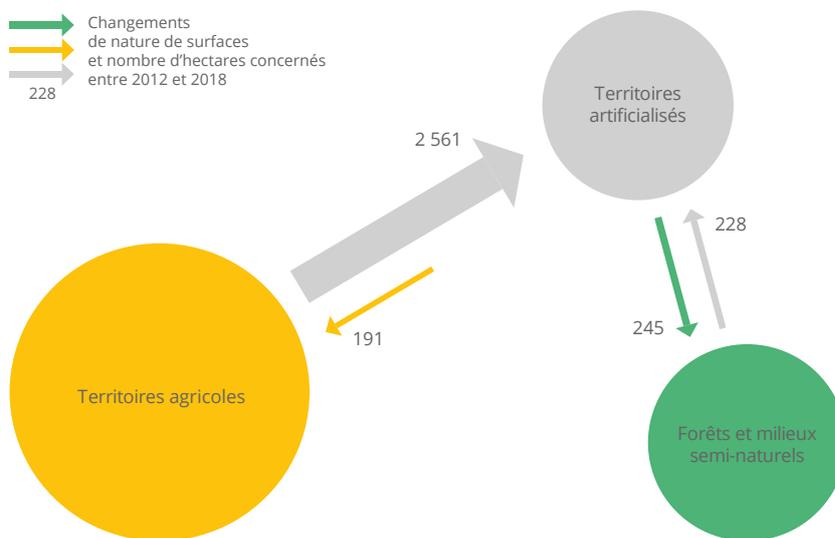
Entre 2012 et 2018, la part des territoires artificialisés a légèrement augmenté dans la région comme au niveau de la France métropolitaine (respectivement + 0,2 point et + 0,1 point). Cela correspond à un surcroît de 2 700 hectares en Île-de-France et de 44 000 hectares en France

métropolitaine. Au sein de la région, la part de surface artificialisée est stable dans la capitale (avoisinant les 100 %) et les Hauts-de-Seine (90 %). En revanche, elle augmente légèrement dans tous les autres départements de la région, allant

de + 0,1 point dans les Yvelines à + 0,5 point en Seine-Saint-Denis.

Entre 2012 et 2018, 4 000 hectares du territoire francilien ont fait l'objet d'un changement du mode d'occupation du

► 1. Principaux changements de nature de surfaces entre 2012 et 2018 en Île-de-France



Lecture : entre 2012 et 2018, 2 561 hectares de territoires agricoles sont devenus des territoires artificialisés. Source : Service de la donnée et des études statistiques (SDES), CORINE Land Cover 2012 et 2018.



Surfaces artificialisées en Île-de-France en 2018

22 %



Île-de-France

91 %



Paris et petite couronne

17 %



Grande couronne

11 %



Seine-et-Marne

sol (artificialisé, agricole ou naturel). Les espaces nouvellement artificialisés proviennent essentiellement des espaces agricoles (92 %). À l'inverse, la reconversion de terrains artificialisés en terres naturelles ou agricoles ne concerne que 13 % du territoire en mutation, soit 440 hectares. Dans près d'un cas sur deux, ces terrains artificialisés rendus sont devenus des forêts ► **figure 1**.

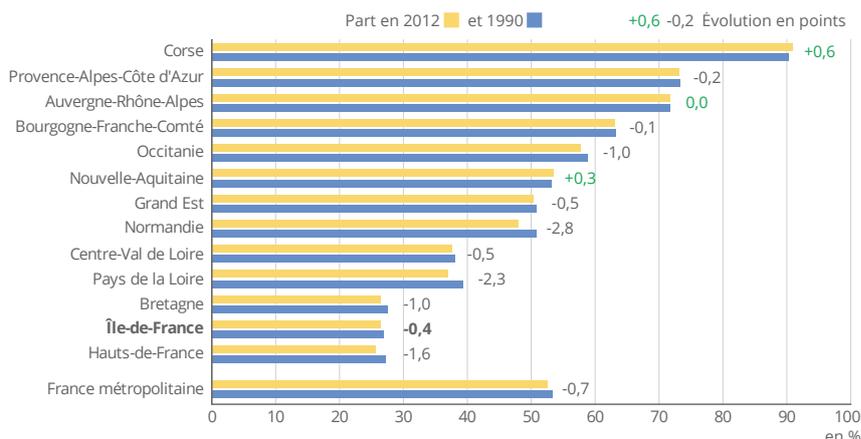
L'artificialisation des sols exerce une pression forte sur la biodiversité, car elle entraîne la destruction de milieux naturels et la fragmentation du territoire. Certaines terres agricoles peuvent également, selon les pratiques culturales employées, imposer de fortes pressions sur la biodiversité.

En 2012, avec les Hauts-de-France (25,6 %) et la Bretagne (26,5 %), l'Île-de-France fait partie des régions où la part des écosystèmes peu anthropisés est la plus faible (26,5 % contre 52,6 % au niveau France métropolitaine) ► **figure 2**. Dans les autres régions, cette proportion est supérieure à 35 %. Entre 1990 et 2012, 5 922 hectares d'écosystèmes peu anthropisés ont disparu, soit une perte de 0,5 % du territoire francilien. La part du territoire occupé par des écosystèmes peu anthropisés a par ailleurs légèrement diminué depuis 1990. Mais cette baisse s'est ralentie entre 2000 et 2006 (- 209,3 hectares par an) et entre 2006 et 2012 (- 57 hectares par an). ●

► Pour en savoir plus

- **Bouhalli H., Hurtel L., Marsal A., Salagnac C., Wittmann A.**, « [La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en Île-de-France, une performance notable qui s'est régulièrement améliorée ces dernières années](#) », DRIEAT d'Île-de-France, mars 2021.
- **Cling J.-P., Eghbal-Teherani S., Orzoni M., Plateau C.**, « [La France et les objectifs de développement durable](#) », in *L'économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- **Loïs G., Muratet A., Ricci O., Zucca M.**, « [Panorama de la biodiversité francilienne](#) », L'Institut Paris Region, Agence régionale de la Biodiversité, juin 2019.
- **Janvier F., Kraszewski M., Levi-Valensin M., Trainel S.**, « [Atlas régional de l'occupation des sols en France](#) », Service de l'Observation et des statistiques (SOeS), octobre 2016.

► 2. Part des écosystèmes peu anthropisés en 1990 et en 2012 (en %) et évolution (en points) par région en France métropolitaine



Lecture : la part des écosystèmes peu anthropisés en Île-de-France était de 26,9 % en 1990 et de 26,5 % en 2012, soit une diminution de 0,4 point.

Champ : surfaces en France métropolitaine.

Source : Service de la donnée et des études statistiques (SDES), CORINE Land Cover 1990 et 2012.

► Pour comprendre

L'**artificialisation** résulte de l'urbanisation et de l'expansion des infrastructures, sous l'influence de la dynamique démographique et du développement économique. Dans cette étude, les surfaces artificialisées regroupent l'habitat et les espaces verts associés, les zones industrielles et commerciales, les équipements sportifs ou de loisirs, les réseaux de transport, les parkings ou encore les mines, décharges et chantiers.

La base de données géographiques **CORINE Land Cover** est un outil européen de suivi de l'occupation des sols. Cette source offre tous les 6 ans une photographie complète, selon une nomenclature en 44 postes (dans notre étude en 5 ou 15 postes), du territoire français réalisée par photo-interprétation d'images satellitaires. L'occupation du sol est décrite à une échelle de 1/100 000 avec un seuil de 25 ha pour la cartographie des unités d'occupation homogène des sols et 5 ha pour les évolutions.

L'**anthropisation** est la transformation d'espaces, de paysages, d'écosystèmes ou de milieux semi-naturels sous l'action de l'homme. Un milieu est dit anthropisé quand il s'éloigne de la naturalité. L'indicateur « **Écosystèmes peu anthropisés** » permet de connaître la part relative du territoire non anthropisée et renseigne sur notre capacité à préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement. Cet indicateur correspond à la somme des surfaces des postes CORINE Land Cover n° 3, 4 et 231, 243, 244, autrement dit des forêts et milieux semi-naturels (3), zones humides (4), prairies (231), systèmes cultureux et parcellaires complexes (243) et territoires agroforestiers (244).

